



RÈGLEMENT  
**CHALLENGE DE FRANCE 2019**  
*Souvenir Jean-Pierre Guillot*

Mis à jour en novembre 2018



Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités.

Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la Fédération française de cyclotourisme.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à un par circuit. Le club marque autant de points que de participants, à noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'événements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. **Le retour des fiches Challenge 2019 devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation, au risque de ne pas être retenu.**

Les différents brevets (brevets de distance – y compris le 100 km –, BCN/BPF, Parcs, montagnards, VI, etc.) réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets.

Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au Délégué fédéral chargé du Challenge de France.

Le Challenge de France 2019 qui commence le 1<sup>er</sup> octobre 2018, gardera le barème de points fixé pour l'exercice 2018, avec en particulier :

- 5 points pour la participation aux brevets d'orientation et le bonus pour celle aux formations de Dirigeants,
- 5 points pour la participation aux Cyclomontagnardes et aux Vertes Tout-Terrain,
- 10 points pour la participation aux Diagonales, aux Voyages itinérants et aux Mer-Montagne,
- 10 points pour la finalisation de certains brevets (BPF, BCN, B. des Parcs, B. Européen et le BCMF).

En 2019, année du Paris Brest Paris, les participants se verront attribuer 5 points. Ce capital sera porté à 10 points pour les Jeunes. Par ailleurs, certains Coreg très étendu géographiquement, mettent en place des votes par correspondance pour leur AG. Ces derniers seront pris en compte désormais dans le cadre du Challenge de France à hauteur de 5 points, 10 points étant attribués aux Clubs présents. Les clubs représentés par le pouvoir à un autre club ne seront pas pris en compte.

Enfin, le nouveau brevet Voyage Itinérant vers Pâques en Provence, sera pris en compte au même titre qu'un Voyage Itinérant traditionnel, soit 10 points.

La période de référence des organisations est : du 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre.

### FICHE MANIFESTATIONS À 10 POINTS\*

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club possédant une École cyclo</li> <li>• Club créant une École cyclo dans l'année</li> <li>• Critérium du jeune cyclotouriste (route &amp; VTT) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>» Finale départementale <sup>(2)</sup></li> <li>» Finale Coreg</li> <li>» Finale nationale</li> </ul> </li> <li>• Concours d'éducation routière :             <ul style="list-style-type: none"> <li>» Finale départementale</li> <li>» Finale CoReg</li> <li>» Finale nationale</li> </ul> </li> <li>• Semaine nationale et européenne des jeunes</li> <li>• Trait d'union Jeune route &amp; VTT</li> <li>• Brevet d'initiation au cyclotourisme familial</li> <li>• Rencontre inter écoles de cyclotourisme <sup>(6)</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paris-Brest-Paris des Jeunes</li> <li>• BCN-BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation)</li> <li>• Brevet des parcs</li> <li>• Brevet européen</li> <li>• Mer-Montagne (par randonnée) toutes options</li> <li>• Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation) toutes options</li> <li>• Diagonales de France (par Diagonale)</li> <li>• Voyages itinérants route ou VTT <sup>(5)</sup></li> <li>• Voyages itinérants vers Pâques en Provence</li> <li>• BCMF (ayant terminé, année d'homologation)</li> <li>• BCCF (ayant terminé, année d'homologation)</li> </ul> |
|--|--|

### FICHE MANIFESTATIONS À 6 POINTS\*

- Concentration nationale à label des Chérubins

## FICHE MANIFESTATIONS À 5 POINTS\*

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• BCN (par carte complète homologuée dans l'année)</li> <li>• BPF (par département, terminé et homologué dans l'année)</li> <li>• Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km <sup>(3)</sup></li> <li>• Challenge des bases VTT : participation à une des bases</li> <li>• Semaine européenne</li> <li>• Semaine fédérale</li> <li>• Séjours et Voyages (Brochure séjours) <sup>(4)</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjour au Centre cyclotouriste des 4 Vents (2 nuits et +)</li> <li>• Participation à une journée cyclo féminine CoDep / CoReg</li> <li>• Participation à un week-end cyclo organisé pour les féminines par un CoReg ou un CoDep</li> <li>• Cyclomontagnardes (toutes formules)</li> <li>• Vertes Tout-Terrain</li> <li>• Brevet d'orientation route ou VTT</li> <li>• Paris-Brest-Paris</li> </ul> |
|--|---|

## FICHE MANIFESTATIONS À 3 POINTS\*

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brevet des 4 Vents</li> <li>• Concentrations nationales à label (sauf Chérubins <sup>(6 points)</sup>)</li> <li>• Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier) homologués par leurs délégués</li> <li>• Rencontre inter écoles de cyclotourisme <sup>(6)</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Randonnées permanentes labellisées de moins de 150km <sup>(3)</sup></li> <li>• Séjour au Centre cyclotouriste des 4 Vents <sup>(1 nuitée)</sup></li> </ul> |
|---|---|

## FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 10 POINTS\*

- Participation du club présent aux Assemblées générales (régionales et départementales) <sup>(7)</sup>
- Club votant pour l'Assemblée générale fédérale

## FICHE STRUCTURES ET VIE ASSOCIATIVE À 5 POINTS\*

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une convention de Pré-accueil</li> <li>• Obtention d'un maillon fédéral <sup>(8)</sup></li> <li>• Stage de Formation fédérale, régionale ou départementale,</li> <li>• Club votant aux AG de CoReg ayant mis en place des votes par correspondance</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à une journée et une réunion d'information Sécurité et/ou Santé régionale ou départementale</li> <li>• Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 points en plus de ceux d'un stage de formation</li> </ul> |
|--|---|

## AUTRES PARTICIPATIONS À LA VIE ASSOCIATIVE OU ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

- Abonnés à la revue *Cyclotourisme* ..... **10 points**
- Participation au Concours photo ..... **5 points**
- Participation au Prix photo-littéraire Pierre ROQUES ..... **5 points**
- Organisation par un club <sup>(9)</sup> ..... **10 points**
- Club organisateur d'une Cyclo-découverte gratuite dans le cadre de la Fête du Vélo <sup>(10)</sup> ..... **10 points**

- (1) Liste des bases consultable sur le site internet **www.ffvelo.fr**
- (2) Si celle-ci n'est pas organisée, elle peut être remplacée par une éliminatoire locale officiellement inscrite au calendrier départemental.
- (3) Pour les randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation ; chaque randonnée permanente ou une boucle homologuée ne peut compter plus d'une fois au maximum par an.
- (4) Pour les séjours, ne seront comptabilisés que les personnes justifiant d'une carte de Voyage itinérant homologué par le délégué aux Voyages itinérants.
- (5) Pour les Voyages itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les Voyages itinérants réalisés sur les parcours de la Semaine fédérale ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte, etc.).
- (6) Une par département, inscrite au calendrier départemental.
- (7) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que 10 points par club présent ; les clubs représentés par le pouvoir d'un autre club ne sont pas pris en compte.
- (8) Obtention par un club de maillon FFCT quel que soit son niveau – or, argent, bronze
- (9) À partir du calendrier national fédéral, seront attribués 10 pts à chaque club organisant 1<sup>ère</sup> balade, 1<sup>ère</sup> randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, rencontre inter écoles de cyclotourisme, les brevets fédéraux (voir guide), Cyclo-découvertes (hors fête du cyclotourisme).
- (10) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte rendu au siège fédéral pour le 30 septembre.

\*Toutes les fiches, disponibles sur [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr), dans l'espace fédéral,  
Gestion documentaire / Commission Grandes Manifestations, sont à transmettre à  
Jean-Marie ROGEZ : [challenge-de-france@ffvelo.fr](mailto:challenge-de-france@ffvelo.fr) au plus tard le 30 septembre de l'année courante.

## — Récompenses —

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1<sup>er</sup> septembre :

1. Catégorie 03 à 35 adhérents	2. Catégorie 36 à 75 adhérents	3. Catégorie + de 75 adhérents
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

- Nombre de points accumulés par les clubs
- Nombre de licenciés du club

Trois niveaux de récompenses seront attribués dans les trois catégories :

1. Lauriers d'or	2. Lauriers d'argent	3. Lauriers de bronze
------------------	----------------------	-----------------------

Lors de l'assemblée générale du **CoReg**, le club **lauriers d'or** de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération.

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club lauriers d'or sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

Par contre, les trophées – **lauriers d'argent et de bronze** – seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex æquo seront pris en compte : Le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, ou le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, ou le nombre de participations aux manifestations.

### TROPHÉES RÉGIONAUX

Pour chaque **CoReg**, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

### ORGANISATEURS

Le n° fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si, sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la fédération au-delà de la date limite.

### PARTICIPANTS

Rappelez-vous votre n° fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. Présentez votre licence.



**Ghislaine Charton**  
Présidente de la commission  
Grandes Manifestations et Brevets de tourisme



**Jean-Marie Rogez**  
Délégué fédéral au Challenge de France